

# Carnet de notes



*Audience à la...*

**DCPJ**

*Lundi 27 novembre 2017*



**Lundi 27 novembre 2017, une délégation UNSA Police, composée de Philippe Capon, secrétaire général, Thierry Clair, secrétaire national Province Dom Com, Thierry G, délégué zonal FSPN-SI et de Michel Degoul, référent BRI, a été reçue par Madame Mireille Ballestrazzi, directrice centrale de la police judiciaire et Monsieur Jean-Michel Colombani, sous-directeur des ressources et de l'évaluation.**

*UNSA Police, la technicité en +*

## Les thèmes généraux abordés



### ► La plateforme nationale des interceptions judiciaires :

L'UNSA Police a exprimé les difficultés liées à l'utilisation de la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ). Les difficultés évoquées par nos collègues sont variables d'une zone géographique à une autre et en fonction de la masse d'interception.

Comment peut-on expliquer que la société « Thalès » ne soit pas parvenue à régler l'ensemble des dysfonctionnements ?

*DCPJ* : Même si une amélioration a eu lieu depuis la mise en place du dispositif, les problèmes techniques subsistent et l'amélioration sera lente. Nous avons l'appui du responsable de l'ANTENJ qui a pris toute la mesure des enjeux, qui fait preuve d'une grande disponibilité pour faire face aux problèmes identifiés par les utilisateurs et qui exerce une pression forte sur la société à l'origine de l'application pour une mise à niveau.

***Nos observations*** : Cette lente évolution obère l'efficacité des enquêteurs. Il paraît nécessaire de pousser à agir le prestataire de service.

### ► Le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale :

L'UNSA Police a fait remonter tous les problèmes rencontrés liés à son utilisation et notamment l'absence de fluidité du réseau.

*DCPJ* : Le LRP 4 qui a été réalisé, dans son concept, avec des fonctionnaires issus de services d'investigation, doit profondément améliorer le travail des enquêteurs.

***Nos observations*** : Cette nouvelle version, aussi ergonomique et efficace soit-elle, ne pourra donner pleinement sa mesure que si les ressources informatiques suffisantes lui sont allouées.

### ► Simplification de la procédure :

La lourdeur de la procédure est une des causes de la désaffection des services d'investigation.

*DCPJ* : L'allègement prévu pour le traitement de l'investigation de masse est en cours. La consultation de la base et les remontées des rencontres d'O.P.J. de tous les services a été une source de propositions concrètes.

***Nos observations*** : Cette lourdeur de la procédure pénale se fait bien souvent au préjudice de l'enquête. Seul le législateur est en mesure de faciliter ce travail. C'est vers lui que nous devons accentuer nos efforts.

# UNSA Police, la technicité en +



► **Anonymisation :**

L'UNSA Police a évoqué le problème de l'identification des fonctionnaires dans le cadre de certaines de procédures, notamment lors des témoignages de nos collègues lors de passages en cour d'assises. Pour l'UNSA Police, une application du décret de 2011 peut permettre une non identification de nos collègues affectés dans un certains nombre de services et qui sont exposés lors d'affaires sensibles.

***DCPJ :** A ce jour les enquêteurs de la sous-direction antiterroriste bénéficie de l'autorisation du procureur général de Paris de procéder aux investigations sous anonymat. La DCPJ a récemment demandé à l'autorité judiciaire l'extension de cette possibilité à l'ensemble des enquêteurs susceptibles d'être directement impliqués dans des enquêtes à caractère terroriste confiées à la DCPJ (BRI, GLAT, ICC, DPT). La DCPJ souhaite pouvoir obtenir l'anonymisation pour l'ensemble de ses enquêteurs qui interviendraient dès lors qu'ils exercent des enquêtes en co saisine avec la SDAT.*

***Nos observations :** Il faut étendre cette anonymisation à tous les enquêteurs qui le désirent. Les risques sont connus. En matière de témoignage devant un tribunal, l'audio-conférence nous semble être une piste simple et efficace.*

► **Brigade de recherche et d'intervention de la DCPJ :**

L'UNSA police a souligné l'inadéquation entre le schéma national d'intervention (SNI) et les missions confiées aux BRI, notamment en province, dans le cadre d'une tuerie de masse. En effet, en cas d'attaque terroriste, les effectifs locaux du RAID ne suffiront pas à faire face et c'est vers les BRI de la DCPJ que se tournent alors les autorités pour suppléer ce manque.

De nombreux exemples factuels (suite de l'attentat de Nice, St Etienne du Rouvray, forcené à Bayonne le 27/03/17, intervention sur autoroute suite à l' affaire de LEVALLOIS en Août 2017,...) et, d'autre part, dans les missions confiées face aux grands événements (euro 2016, 14 juillet ...) ou actions de formation (avec le RAID, document DIRF) démontrent que l'emploi des BRI va bien au delà du niveau «intermédiaire» prévu.

Nous avons également souligné, en accord avec Madame la DCPJ, que le cœur de métier d'une BRI reste les missions judiciaires. Les policiers BRI ne souhaitent pas devenir un RAID bis. Malgré tout, face à cette situation, une obligation d'adaptation est nécessaire.



# UNSA Police, la technicité en +



### **L'UNSA police demande donc :**

- ⇒ Que des entraînements réguliers (hebdomadaires) soient imposés à toutes les BRI. Pour être possible, une réflexion sur l'ensemble des missions actuelles doit être conduite.
- ⇒ Que les différents matériels adaptés (pour les entraînements et les missions) soient rapidement acquis.
- ⇒ Qu'au nom de l'équité et en reconnaissance de ces nouvelles contraintes, les policiers des BRI soient bénéficiaires d'une prime équivalente à celle de la FIPN.

***DCPJ*** : La dotation des équipements des BRI est particulièrement suivie. La poursuite de l'équipement des BRI est une priorité inscrite pour le budget 2018 qui sera discutée fin novembre avec la DRCPN.

Un projet visant à l'attribution d'armes dédiées à l'entraînement des BRI, est également présenté à l'occasion du dialogue de gestion budgétaire. Le choix de l'armement se fera en tenant compte de l'avis des utilisateurs. Un séminaire des chefs BRI a été organisé mi-novembre qui va rendre son expertise sur le sujet.

En reconnaissance de l'implication et de la disponibilité des BRI et de l'extension de leurs missions Mme la directrice serait favorable à la mise en place d'une indemnité spécifique BRI PJ, mais souligne que ce genre de dispositif est compliqué à mettre à œuvre.

### ► **Parc automobile :**

L'UNSA Police a souligné un parc automobile vieillissant, s'interrogeant sur le peu de saisie/attribution de véhicules, alors que la loi le permet.

***DCPJ*** : Les services de la DCPJ, au contraire, saisissent pas mal de véhicules en vue d'une confiscation/attribution. Mais les délais de traitement des dossiers sont encore trop longs. Un audit va être effectué sur ce sujet afin de situer les points de blocage.

***Nos observations*** : Au-delà de l'audit qui apportera des éclaircissements, la création d'un fichier national des saisies-véhicules permettrait d'accéder aux informations sur les véhicules disponibles.

# UNSA Police, la technicité en +

## Les thèmes abordés concernant les services centraux (FSPN)



### ► **Mutations intra-direction :**

L'UNSA Police a exprimé son souhait de mise en place d'un mouvement intra-direction, permettant à des fonctionnaires affectés en PJ de pouvoir muter au sein de la même direction.

***DCPJ** : Les services de la DCPJ, au contraire, saisissent pas mal de véhicules en vue d'une confiscation/attribution. Mais les délais de traitement des dossiers sont encore trop longs. Un audit va être effectué sur ce sujet afin de situer les points de blocage.*

***Nos observations** : Une évolution des textes en matière de mutations inter-services pourrait être envisagée.*

### ► **Sous-direction anti-terroriste :**

De nombreuses demandes de mutation sont établies lors de chaque mouvement, par des fonctionnaires affectés à la SDAT. Plusieurs points méritent d'être soulevés :

⇒ **Division nationale pour la répression du terrorisme international (DNRTI) - Non respect du décret et de la circulaire sur la notation.**

Les policiers de la SDAT sont principalement notés sur leur valeur en tant qu'OPJ et sur la qualité de leurs procédures. Nous constatons une baisse systématique, ou presque, de la note chiffrée, même si les policiers viennent d'un service ou ils ont exercé en judiciaire. L'UNSA Police demande le maintien des notations pour les fonctionnaires concernés.

***DCPJ** : Madame la directrice prend bien note de notre doléance et fera un point précis sur cette question, sachant que l'ensemble des parties, syndicats et administrations, est d'accord sur ce besoin de fidéliser les effectifs à la SDAT.*

### ⇒ **SDAT**

En règle générale, nos collègues ressentent un manque de considération, alors qu'ils sont à l'origine de très belles affaires. Pour l'UNSA Police, il est nécessaire d'évaluer les problèmes de mal être au sein de cette sous direction.

***DCPJ** : Madame la directrice nous précise qu'elle met un point d'honneur*

# UNSA Police, la technicité en +



à ce que les fonctionnaires de cette sous direction soient reconnus en terme de moyens et d'avancements.

⇒ **Division nationale de recherche et de surveillance**

Nous réitérons notre demande afin que les astreintes soient rémunérées à hauteur du nombre d'effectif mobilisé hebdomadairement au sein de la DNRS « Recherches et surveillances ».

*DCPJ : Madame la directrice nous indique qu'aucun élément n'objecte à cette demande. Cependant cela dépend du budget alloué à la DCPJ, on veille en général à satisfaire les besoins exprimés par la SDAT. On doit évaluer de façon exacte les besoins .*

► **Service central des courses et jeux**

Nous nous interrogeons sur l'incidence du changement de la réglementation en matière de fonctionnement des « courses et jeux » sur les services et les missions des effectifs. La lutte contre le blanchiment ne peut se faire sérieusement avec les effectifs actuels.

*DCPJ : Madame la directrice nous répond que ce changement de réglementation impactera peu les missions des policiers des courses et jeux. Une adaptation mineure sur le rôle de contrôle est nécessaire au niveau du « blanchiment ».*

► **Sous-direction de lutte contre la cybercriminalité**

Nous constatons une disparité dans la formation des enquêteurs en cybercriminalité, en indiquant que la DGGN organise ce même type de stage sur une année en alternance, avec à la clef un diplôme universitaire. Nous pensons également qu'un diplôme universitaire en investigation cyber est un atout pour les policiers.

Nous souhaitons également que soit dispensée, en supplément, une certification sur la téléphonie et pas seulement sur l'informatique.

*DCPJ : Madame la directrice nous indique que trois axes majeurs en formation sont déterminés, la formation de base, le niveau ICC et le niveau des personnels de l'office. Un séminaire commun est déjà organisé avec la DGGN sur la cybercriminalité pour permettre des échanges. Une telle formation à l'identique serait d'autant plus coûteuse et difficile à réaliser en cette période. La suggestion sur une certification « téléphonie » retient*

# UNSA Police, la technicité en +



*son attention et sera étudiée, mais elle souhaite avant tout accentuer l'effort de formation sur le logiciel « mercure », permettant l'analyse et le traitement des données téléphoniques obtenues sur réquisitions.*

► **Division nationale de la documentation criminelle et de la coordination de la polic technique (DND2CPT) :**

Depuis la division des effectifs de la SDPTS (Ecully) en SCPTS (nouveau service) et sur la division restante en DCPJ, la DND2CPT, les volumes d'avancement sont devenus quel que peu « transparents ». Nous demandons une attention particulière sur cette division, basée avant tout sur l'expertise afin de fidéliser le personnel au sein de la DCPJ.

***DCPJ :** Madame la directrice nous précise qu'elle doit en effet gérer les priorités. Les volumes d'avancement, même s'ils sont plus importants depuis 2016, sont insuffisants pour couvrir tout son périmètre, notamment dans certaines catégories de grades. Elle considère pour autant que tous les dossiers des fonctionnaires de police des services de la DCPJ sont examinés avec attention quel que soit leur affectation.*

**« A l'issue d'une audience sans langue de bois, l'UNSA Police souligne l'écoute de ses interlocuteurs, mais aussi les propositions qui ont été faites afin de faire évoluer un certain nombre de sujets soulevés.**

**L'UNSA Police sera attentif aux suites données à nos demandes. »**

*Philippe Capon, secrétaire général*



# UNSA Police, la technicité en +